

Avis des sociétés (*)

Communiqué de Presse

SOCIETE LAND'OR

Siège social : BIR JEDID 2054 KKHELIDIA-BEN AROUS

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant des Actionnaires Minoritaires pour les exercices 2025-2026 et 2027

1. Objet :

La société LAND'OR, conformément à l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et l'article 12 de la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires en tant que membre au Conseil d'administration.

A cet effet, la société LAND'OR informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la société LAND'OR dans un délai maximum de 10 jours après la clôture de l'appel à candidature, la société doit soumettre cette désignation à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

2. Critères d'éligibilité :

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales (Modifié par la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016) à savoir :
 - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
 - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :
 - ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société LAND'OR ne dépassant pas 0,5 %.
 - ✓ Il doit avoir au moins un diplôme universitaire d'un niveau Master, MBA ou tout diplôme équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en matière de management et de finance dans

le secteur de l'industrie de préférence dans l'industrie fromagère.

- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société LAND'OR et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de la société LAND'OR.
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, directeur général unique, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société LAND'OR.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société LAND'OR détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société LAND'OR désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société LAND'OR ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être prestataire de services notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société LAND'OR ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en **Annexe1** ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la société LAND'OR ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales selon le modèle en **Annexe 2** ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, **au siège** de la société LAND'OR, situé à **BIR JEDID 2054 KHELIDIA** à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

La société LAND'OR a mis en place un comité de nomination, lequel examine les dossiers de candidatures et propose la liste préliminaire des candidats admis à concourir au conseil d'administration. La liste préliminaire des candidats admis sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée élective qui sera convoquée dans un délai maximum de 10 jours après la clôture de l'appel à candidature.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF ainsi que sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis au moins vingt-et-un jour (21) avant la tenue de l'Assemblée Elective.

La société LAND'OR met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications,
- Activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital

L'assemblée élective est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établi une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée élective et déposée au siège de la société concernée à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée élective doit avoir pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la société LAND'OR.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second

tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La société LAND'OR soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est le **02 juin 2025 à 17 heures**.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat :

.....

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

..... Mandats

en qualité d'administrateur dans d'autres conseils d'administration :

.....

.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration de la société LAND'OR, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société LAND'OR SA.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée